

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-350

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ANNEXION À LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – RUE DE L'ARDOISE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le règlement numéro 2023-350 adopté par la Ville de Val-des-Sources le 1^{ER} MAI 2023, décrétant l'annexion d'une partie du territoire contigu de la Ville de Val-des-Sources dans le secteur de la rue de l'Ardoise, est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2025.

QUE ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 1^{er} novembre 2025, tel qu'en fait foi l'avis publié le 1^{er} novembre 2025 à la Gazette officielle du Québec (Partie 1, 1^{er} novembre 2025, 157^e année).

QUE la description du territoire visé par l'annexion est disponible à l'Hôtel de ville, au bureau du greffe municipal.

QUE l'annexion entre en vigueur le jour de la publication de l'avis d'approbation du ministre à la Gazette officielle du Québec, soit le 1^{er} novembre 2025.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du soussigné, aux heures normales de bureau.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 4 novembre 2025.



Georges-André Gagné,
Greffier